

Note de politique intégrité

Table des matières

1	Préambule	2
2	Respect de l'intégrité morale et physique	2
2.1	Introduction	2
2.2	Définitions	3
2.3	Risques identifiés	4
2.4	Gestions des risques	6
2.4.1	Prévention des risques (gestion en amont).....	6
2.4.1.1	Respect de l'intégrité par les employé.e.s.....	6
2.4.1.2	Respect de l'intégrité par les facilitateurices des PI et les membres du CA.....	6
2.4.1.3	Respect de l'intégrité par les volontaires	7
2.4.1.4	Respect de l'intégrité par le partenaire et ses membres directs ou indirects.....	8
2.4.2	Traitement des risques (gestion en aval)	8

Date de rédaction de la note : 2019

Date de mise à jour de la note : 2024

Production de la note : Coproduction équipe – CA

Validé par : CA en novembre 2024 – communiqué en AG (décembre 2024)

Responsable veille (suivi de la validité) et mise à jour : Coordination

Personne responsable de la mise en œuvre : CA et Coordination

Lien avec d'autres notes de politique : Genre - GRH – Finances – Communication de crise

1 Préambule

La question de l'intégrité se pose à deux niveaux : le respect de l'intégrité morale, psychologique et physique d'une part, et le respect de l'intégrité en matière de gestion des ressources matérielles et financières d'autre part. L'intégrité des personnes (physique et morale) est balisée par la loi et son infraction est passible de sanctions pénales.

Cette note de politique ne tend ni à interpréter la loi, ni encore moins à s'y substituer. Elle vise à faire vivre les valeurs de Quinoa et à baliser ce qui est attendu de ses équipes en termes de respect de ses valeurs. Elle complète la Charte intégrité qui a été soumise en 2018 à la DGD.

Cette note est à mettre en lumière avec la note de politique « Transparence » et la procédure de « Communication de crise ».

La procédure de gestion des plaintes liés à une violation de l'intégrité se trouve dans la « Procédure de traitement de plaintes liés à l'intégrité »

2 Respect de l'intégrité morale et physique

2.1 Introduction

- Quinoa reconnaît les **rappports de domination** qui se jouent au sein de notre société et qui traversent les individus et tous les groupes humains qui la composent. Bien que consciente de ces rapports de domination, Quinoa n'est pas exempte de ce qui traverse la société.
- Dans ses contenus pédagogiques et ses approches, Quinoa travaille majoritairement sur les dominations liées au genre (basés sur le « genre »), aux statuts socio-économiques (basées sur la « classe ») et à l'origine (basées sur la « race »), mais reconnaît qu'il existe beaucoup d'autres rapports de domination tel que l'impérialisme, le validisme, l'âgisme, ... qui jouent des rôles prépondérants à l'encontre de l'intégrité des personnes.
- Quinoa reconnaît que ses employé.e.s et ses membres sont confronté.e.s à et parties prenantes de ces rapports de domination à travers les missions qui leur sont données.

- Quinoa reconnaît que, malgré le fait que l'intégrité des personnes soit balisée par la loi et que son infraction soit passible de sanctions pénales, l'égalité et le respect de la diversité ne sont pas acquis et que les discriminations, les abus et exploitations sont encore largement répandus.
- Quinoa porte les valeurs d'égalité (notamment entre les sexes et les genres), valorise la diversité, le respect et la solidarité (cfr Charte Stratégique).

Les 3 piliers de l'intégrité sont la prévention, la détection et la sanction. Quinoa se donne pour objectifs, dans cette note, de répondre aux trois piliers en :

- Identifiant les espaces dans lesquels les rapports de domination s'exercent dans le cadre de l'exécution des missions de l'asbl ;
- Se donnant des balises en termes d'intégrité en lien avec ses pratiques ;
- Spécifiant les mesures à prendre lorsque l'intégrité n'est pas respectée.

2.2 Définitions

Qu'entend-ton par intégrité morale, intégrité physique et intégrité psychique ?

« Intégrité » : provient du latin « Integritas » : au caractère pur, à l'inviolabilité (morale), à l'honnêteté.

Transparency International définit l'intégrité comme étant « Les comportements et les actions en accord avec un ensemble de principes et normes éthiques ou morales, adoptés tant au niveau individuel qu'institutionnel ». Cette définition met l'accent sur l'adhésion à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques. Une personne intègre adhère et agit conformément à ces normes et valeurs.

L'intégrité comprend à la fois les aspects liés à l'intégrité financière (corruption, fraude, etc.) et les aspects liés à l'intégrité morale (abus de pouvoir, discrimination, comportement sexuel abusifs, abus et exploitation, etc.).

Les violations de l'intégrité peuvent être classées comme suit :

Aspect	Activité
Financier	Cadeaux ou activités inappropriées (reçus ou offerts)
	Faits de corruption, fraude, pots-de-vin
	Fautes intentionnelles dans les factures, dépenses et frais
Moral et/ou physique	Faits de discrimination

	Abus de pouvoir, harcèlement et intimidation
	Comportements inappropriés (harcèlement sexuel, harcèlement moral...)
	Exploitation sexuelle ou économique
	Faits de favoritisme ou d'injustice
	Recours à la force et aux menaces

2.3 Risques identifiés

Différents risques sont identifiés.

Risque 1 : L'intégrité de personnes avec lesquelles Quinoa est en contact à travers ses missions (en Belgique ou à l'étranger) a été atteinte par un membre (salarié.e ou bénévole (facilitateurices PI et membres CA)) de Quinoa.	
Probabilité : 2	Impact : 3
Gestion du risque	
Stratégie	En amont : <ul style="list-style-type: none"> - Signature de la charte « intégrité » par tou.te.s les employé.e.s, le CA, les volontaires et les partenaires - Demande d'extrait du casier judiciaire de type 596-2 pour tou.te.s les employé.e.s et facilitateurices de projet en contact avec des mineur.e.s. - Demande formelle lors des entretiens de fonction annuels avec la coordination
Traitement :	En aval : <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de traitement d'une plainte et de communication de crise
Responsable	Coordination

De plus :

- Une attention particulière est donnée aux facilitateurices de projets internationaux et lors des formations
- Dans le cas des relations avec les partenaires : La convention de partenariat stipule que les membres de Quinoa sont tenu.e.s à un respect strict de l'intégrité des personnes et populations et qu'en cas d'observation d'un comportement inadéquat iels sont invité.es à prévenir un.e permanent.e de Quinoa et/ou toute autre institution qu'iels jugeront pertinente. La procédure de gestion est similaire à celle décrite ci-dessus.

Risque 2 : L'intégrité d'un.e membre (salarié.e ou bénévole) de Quinoa à travers ses missions (en Belgique ou à l'étranger) a été atteinte.	
Probabilité : 2	Impact : 3
Gestion du risque	
Stratégie :	En amont : <ul style="list-style-type: none"> - Signature de la charte « intégrité » par tou.te.s les employé.e.s, le CA, les volontaires et les partenaires. - Demande d'extrait du casier judiciaire de type 596-2 pour tou.te.s les employé.e.s et facilitateurices de projet en contact avec des mineur.e.s. - Demande formelle lors des entretiens de fonction annuels avec la coordination
Traitement :	En aval : <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de traitement d'une plainte et de communication de crise
Responsable	Coordination

Risque 3 : Les ressources de l'asbl (matérielles et financières) sont utilisées en dehors de cadre des missions de l'asbl	
Probabilité : 2	Impact : 1
Gestion du risque	
Stratégie :	En amont : <ul style="list-style-type: none"> - Charte intégrité et Règlement de Travail (RT) signés par les employé.e.s et bénévoles - Procédure de gestion financière qui reprend les procédures de prévention - Charte de contrôle interne qui reprend les procédures de prévention - Demande formelle lors des entretiens de fonction annuels avec la coordination
Traitement :	En aval : <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de traitement d'une plainte et de communication de crise
Responsable	Responsable Admin-Finances (RAF)

2.4 Gestions des risques

2.4.1 Prévention des risques (gestion en amont)

2.4.1.1 Respect de l'intégrité par les employé.e.s

- La procédure de recrutement veille à identifier notamment si le.la candidat.e adhère aux valeurs et missions de l'asbl : valeurs qui comprennent l'égalité, la diversité, le respect et la solidarité.
- Les employé.e.s signent un Règlement de Travail (RT) et une charte intégrité qui rappellent les valeurs de Quinoa auxquelles il est demandé d'adhérer, et qui balisent les comportements attendus dans le cadre de ses missions.
- Les employé.e.s fournissent un extrait de casier judiciaire - Modèle 596-2 : modèle destiné à l'exercice d'une « activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs ».
- Le code de conduite rappelle aussi ce qui est attendu dans la vie privée à caractère public des employé.e-s (c-à-d les réseaux sociaux, les prises de parole en public...) et le cadre lié à l'usage des ressources de l'asbl (usage stricte dans le cadre des missions de l'asbl, ainsi que les principes de consommation sobre et éthique).
- Quinoa est munie d'une note de politique Finance et d'une Charte de contrôle interne qui définissent l'organisation de l'accès aux ressources financières de l'asbl à travers un pouvoir croisé.
- Le mode de prévention du conflit d'intérêt est présent dans plusieurs documents : le ROI de Quinoa + dans les procédures RH et finances + dans le code de conduite de ses employé.e.s et des membres de son CA.
- Lors de missions à l'étranger, ces balises sont rappelées dans les termes de référence de la mission.
- Lors des entretiens de fonction annuels, une demande formelle et explicite de respect de l'intégrité est formulée par la coordination à chaque employé.e de Quinoa.
- Un des indicateurs institutionnels porte spécifiquement sur le sujet :

R 5 : Sécurité : La politique et gestion de risques de l'intégrité est efficace.

Cible : Aucun cas de violation de l'intégrité n'a été déclaré pendant l'année. Dans le cas d'une violation, les mesures prises sont efficaces et rapides.

2.4.1.2 Respect de l'intégrité par les facilitateurices des PI et les membres du CA

- La procédure de recrutement veille à identifier notamment si le.la candidat.e adhère aux valeurs et missions de l'asbl : valeurs qui comprennent l'égalité, la diversité, le respect et la solidarité.
- Les facilitateurices signent une charte des volontaires dans laquelle iels s'engagent à incarner les valeurs de Quinoa, ainsi qu'un contrat dans lequel iels affirment adhérer aux valeurs de Quinoa.

- Les facilitateurices de projets signent un contrat qui mentionne qu'un extrait de casier judiciaire - **Modèle 596-2** (modèle destiné à l'exercice d'une « activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs ») peut leur être demandé. Ce dernier est demandé automatiquement pour les facilitateurices qui encadrent des mineur.e.s d'âge, comme cela est exigé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les facilitateurices suivent un processus de formation qui traite notamment des rapports de dominations complexes auxquels ils-elles seront confronté.e.s durant leur voyage.
- Les membres du CA signent un code de conduite qui rappelle les valeurs de Quinoa auxquelles il est demandé d'adhérer, et qui balise les comportements attendus.
- Lors de missions à l'étranger par un.e membre du CA, ces balises sont rappelées dans les termes de référence de la mission.
- Un des indicateurs institutionnels porte spécifiquement sur le sujet :

R 5 : Sécurité : La politique et gestion de risques de l'intégrité est efficace

Cible : Aucun cas de violation de l'intégrité n'a été déclaré pendant l'année. Dans le cas d'une violation, les mesures prises sont efficaces et rapides.

2.4.1.3 Respect de l'intégrité par les volontaires

- Les volontaires signent une charte qui rappelle les valeurs de Quinoa (égalité, diversité, respect), et qui balise les comportements attendus.
- Processus de formation : les volontaires suivent un processus de formation qui traite notamment des rapports de dominations complexes auxquels iels seront confronté.e.s durant leur voyage.
- Les volontaires signent un contrat qui mentionne qu'un extrait de casier judiciaire - Modèle 596-2 (modèle destiné à l'exercice d'une « activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs ») peut leur être demandé.
- Les volontaires sont invité.e.s à coconstruire avec leur groupe/leurs facilitateurices ou faire valider par leurs facilitateurices les contenus véhiculés sur Quinoa dans leur vie privée publique (réseaux sociaux, etc.). Cette demande est formulée dans le vienavec moi des volontaires. De plus, Quinoa effectue une réunion préparatoire spéciale 'communication' auprès des facilitateurices afin de les informer des aspects éthiques et logistiques liés à la promotion de leur projet.
- Un des indicateurs institutionnels porte spécifiquement sur le sujet :

R 5 : Sécurité : La politique et gestion de risques de l'intégrité est efficace

Cible : Aucun cas de violation de l'intégrité n'a été déclaré pendant l'année. Dans le cas d'une violation, les mesures prises sont efficaces et rapides.

2.4.1.4 Respect de l'intégrité par le partenaire et ses membres directs ou indirects

- Quinoa a des critères de sélection de ses partenaires qui intègrent l'adhésion à un socle de valeurs communes (voir note de politique Partenariat).
- Le respect de l'intégrité est intégré dans la convention de partenariat.
- Un des indicateurs institutionnels porte spécifiquement sur le sujet :

R 5 : Sécurité : La politique et gestion de risques de l'intégrité est efficace

Cible : Aucun cas de violation de l'intégrité n'a été déclaré pendant l'année. Dans le cas d'une violation, les mesures prises sont efficaces et rapides.

2.4.2 Traitement des risques (gestion en aval)

Le traitement des plaintes est repris dans la procédure de traitement d'une plainte.

La plus grande répercussion d'un cas de violation de l'intégrité se trouve au niveau de l'image de l'association ; à ce titre, les éléments de traitement communicationnel se retrouvent dans la note de communication de crise.